

Département du Bas-Rhin  
 Arrondissement  
 de Haguenau-Wissembourg  
 Nombre d'élus : 19  
 Élus : 19  
 En fonction : 19  
 Présents : 19

**Commune de MOMMENHEIM**  
**Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance du 05 juin 2026**

**Sous la présidence de M. Eric MULLER, maire.**

M. BERTIN Jérôme - Mme FREUND Hélène - M. GWISS Jean-Luc - Mme HEINRICH Aurélia  
 Mme JUNG Aniko - M. KEITH Alain - Mme KETTERER Sandrine - M. LACROIX Alain - Mme LANDOLT Léa  
 Mme LEMMEL Anne-Sophie - M. LERCH Alexandre - Mme LUDMANN Fanny  
 Mme MAGNIN-ROBERT Rébecca - M. MITTELHAEUSER Gérard - M. MULLER Eric - M. OTT Thierry  
 M. PETER Eric - Mme ROTH Camille- M. SCHMUCK Claude.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer valablement.

**4. TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LEGALITE – AVENANT N°2 A LA CONVENTION SUITE A UN CHANGEMENT D'OPERATEUR.**

Rapporteur : Mme Anne-Sophie LEMMEL.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2131-1, L 3131-1 et L4141-1 ;

**Vu** la loi n°204-809 du 13 août 2024 relative aux libertés et responsabilités locales ;

**Vu** le décret n°2005-324 du 07 avril 2005 relatif à la transmission électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

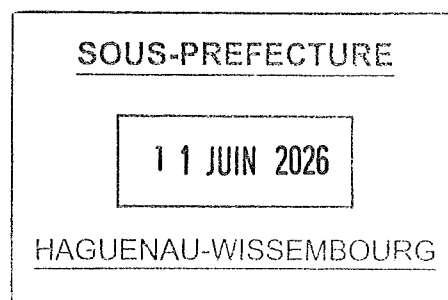
**Vu** le décret n°2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;

**Vu** sa délibération n°7 du 08 juin 2021 décidant la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

**Vu** la convention signée le 25 juin 2021 entre la Préfecture du Bas-Rhin et la commune pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'établir un avenant à la convention de dématérialisation, à la suite du changement d'opérateur de télétransmission desdits actes via le portail BL Échanges Sécurisés de la société Berger-Levrault-Magnus ;

*Le Conseil municipal,  
 Après en avoir délibéré,*



- **APPROUVE** le changement de transmetteur via le portail BL Échanges Sécurisés de la société Berger-Levrault-Magnus ;
- **DECIDE** de procéder à la télétransmission des actes administratifs, des actes soumis au contrôle de légalité via le portail BL Échanges Sécurisés de la société Berger-Levrault-Magnus ;
- **AUTORISE** le maire à signer électroniquement les actes télétransmis ;
- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n°2 portant changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique entre le représentant de l'État et la commune pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la télétransmission ainsi que tout avenant ultérieur ;

**La délibération est adoptée à l'unanimité des votants.**

Pour extrait conforme,

Le Président, **Eric MULLER**, maire.



Le (la) secrétaire de séance,  
**Anne-Sophie LEMMEL**, adjointe au maire

